

Pays dont l'étranger possède la nationalité Documents sur la présentation desquels l'entrée en Belgique est autorisée :

- A. pour un séjour de plus de trois mois
- B. pour un séjour de moins de trois mois

Allemagne

A. Passeport national valable
ou
Passeport national provisoire
ou
"Personalausweis" valable, délivré par les autorités de la République fédérale
ou
"Personalausweis" provisoire, délivré par les autorités de la République fédérale.

Pour les enfants de moins de seize ans: "Kinderausweis" revêtu d'une photo s'ils ont plus de dix ans, délivré par les autorités de la République fédérale.

SPECIMEN

B. Un des documents cités sous A.
ou
Passeport national périmé depuis moins d'un an
ou
"Reiseausweis als Passersatz"
ou
"Seefahrtbuch" valable, délivré par les autorités de la République fédérale.

Pour les enfants de moins de seize ans: "Kinderausweis" périmé depuis moins d'un an, revêtu d'une photo s'ils ont plus de dix ans, délivré par les autorités de la République fédérale.

Autriche

A. Passeport national, valable ou périmé depuis cinq ans au maximum
ou
"Personalausweis" autrichien valable.

B. Un des documents cités sous A.

Bulgarie

A. Passeport nationale valable
ou
Carte d'identité valable

B. Un des documents cités sous A

Chypre

A. Passeport national valable
ou
Carte d'identité valable.

B. Un des documents cités sous A.

Danemark

A. Passeport national valable
ou
Carte d'identité valable.

B. Un des documents cités sous A.

Espagne

- A. Passeport national valable
ou
Carte d'identité nationale, en cours de validité
- B. Un des documents cités sous A.
ou
Passeport national périmé depuis cinq ans au maximum.

Pour les enfants de moins de dix-huit ans: une carte d'identité nationale en cours de validité, accompagnée de l'autorisation donnée par la personne exerçant la puissance paternelle, ayant comparu devant le Commissariat central de Police, le juge d'instruction, le notaire, le maire ou le commandant de la Garde civile

Estonie

- A. Passeport national valable
ou
Carte d'identité valable.
- B. Un des documents cités sous A.

Finlande

- A. Passeport national valable
ou
Carte d'identité nationale en cours de validité
ou
"Sjömanspass" finlandais valable (passeport de marin)
- B. Un des documents cités sous A.

France

- A. Passeport national, valable ou périmé depuis moins de cinq ans
ou
Carte officielle d'identité, en cours de validité.

Pour les enfants de moins de quinze ans: un laissez-passer pour enfant, délivré par le service des passeports de la préfecture et revêtu d'une photo si l'enfant a plus de sept ans.

- B. Un des documents cités sous A
ou
Livret suisse pour étrangers, en cours de validité et mentionnant la nationalité du titulaire.

Grande-Bretagne et Irlande du Nord (Royaume-Uni de) et Dépendances du Royaume-Uni/ Territoires britanniques d'outre-mer. (Ressortissants privilégiés de l'Union européenne)

- A. Passeport britannique (bleu) valable, portant en première page l'indication "British Citizen"
ou
Passeport britannique (bleu) valable, portant en première page l'indication "British Subject" et muni à la page 5 de la mention "Holder has the right of abode in the United Kingdom"
ou
Passeport britannique (bleu) valable, portant en page de couverture l'intitulé "Gibraltar" et en première page, l'indication "British Dependant Territories Citizen Gibraltar" et muni à la page 5 de la mention "Holder has the right of abode in the United Kingdom"
ou
Passeport britannique (rouge) valable portant en page de couverture l'intitulé "European community", sans autre indication.

- B. Un des documents cités sous A
ou
"British Visitor's Passport" valable
Le titulaire d'un "British Emergency Passport" ou d'un "British Emergency Certificate" est autorisé à entrer en Belgique à la seule fin de traverser le pays pour se rendre au Royaume-Uni ou dans une de ses Dépendances ou un Territoire britannique d'outre-mer.
- Grèce
- A. Passeport national valable
ou
Carte d'identité valable.
- B. Un des documents cités sous A.
- Hongrie
- A. Passeport national valable
ou
Carte d'identité valable.
- B. Un des documents cités sous A
ou
"Passeport d'émigration" (feuille volante)
ou
"Certificat de retour" (feuille volante).
- Irlande
- A. Passeport national valable
ou
Carte d'identité valable
- B. Un des documents cités sous A.
Le titulaire d'un "Emergency Certificate of Irish nationality" est autorisé à entrer en Belgique à seule fin de traverser le pays pour se rendre immédiatement en Irlande.
- Islande
- A. Passeport national valable
- B. Document cité sous A.
- Italie
- A. Passeport national valable
ou
Carte d'identité officielle valable
ou
Carte personnelle d'identité délivrée aux fonctionnaires de l'Etat.
- Pour les enfants de moins de quinze ans: un certificat contenant les données d'état civil, délivré par l'administration communale du lieu de naissance ou de résidence, revêtu d'une photo et validé par la police italienne
- B. Un des documents cités sous A.
- Lettonie
- A. Passeport national valable
ou
Carte d'identité valable.
- B. Un des documents cités sous A.

SPECIMEN

- Lituanie
- A. Passeport national valable
ou
Carte d'identité valable.
 - B. Un des documents cités sous A.
- Liechtenstein
- A. Passeport national, valable ou périmé depuis cinq ans au maximum
ou
Carte d'identité valable, revêtue d'une photo et délivrée par l'autorité compétente.
Pour les enfants de moins de quinze ans: "Kinderausweis" délivré par l'autorité compétente. Si le titulaire est âgé de plus de sept ans, ce document doit être revêtu d'une photo.
 - B. Un des documents cités sous A.
- Luxembourg (Grand Duché de)
- A. Passeport national, en cours de validité ou périmé depuis moins de cinq ans
ou
Carte d'identité nationale
ou
Carte de légitimation
Pour les enfants de moins de quinze ans: "Titre d'identité et de voyage national"
 - B. Un des documents cités sous A
ou
Carte d'identité pour étranger valable, mentionnant la nationalité luxembourgeoise du titulaire, délivrée par les autorités françaises, liechtensteinoises, monégasques, néerlandaises ou suisses
ou
Carte de séjour de ressortissants d'un Etat membre des Communautés européennes valable, mentionnant la nationalité luxembourgeoise du titulaire, délivré par les autorités néerlandaises.
- Malte
- A. Passeport national valable
ou
Carte d'identité valable.
 - B. Un des documents cités sous A.
- Norvège
- A. Passeport national valable
ou
"Sjömanspass" norvégien valable (passeport de marin)
 - B. Un des documents cités sous A.
- Pays-Bas
- A. Passeport national valable
ou
"Europese identiteitskaart" nationale valable
ou
"Identiteitskaart (toeristenkaart)" nationale, délivrée avant le 1^{er} janvier 1995.

- B. Un des documents cités sous A
ou
Carte d'identité pour étranger valable, mentionnant la nationalité néerlandaise du titulaire, délivrée par les autorités luxembourgeoises
ou
Carte de séjour de ressortissant d'un Etat membre des Communautés européennes valable, mentionnant la nationalité néerlandaise du titulaire, délivrée par les autorités luxembourgeoises.

Pologne

- A. Passeport national valable
ou
Carte d'identité valable.
- B. Un des documents cités sous A
ou
"Passeport de rapatriement" (feuille volante)

Portugal

- A. Passeport national valable
ou
Carte d'identité nationale, en cours de validité

SPECIMEN

- B. Un des documents cités sous A
ou
Passeport national périmé depuis cinq ans au maximum
ou
"Certificat collectif d'identité et de voyage" valable.

Roumanie

- A. Passeport national valable
ou
Carte d'identité valable
- B. Un des documents cités sous A.

Suède

- A. Passeport national valable
ou
"Sjömanspass" suédois valable (passeport de marin)
- B. Un des documents cités sous A.

Slovaquie

- A. Passeport national valable
ou
Carte d'identité valable.
- B. Un des documents cités sous A.

Slovénie

- A. Passeport national valable
ou
Carte d'identité valable.
- B. Un des documents cités sous A.

Tchéquie

- A. Passeport national valable
ou
Carte d'identité nationale.
- B. Un des documents cités sous A.

SPECIMEN